

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 mars 2013 – 1^{ère} SEANCE

Séance Publique

L'an deux mille treize et le 4 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Madame Myriam LEONARD, Monsieur André CASSAN, Monsieur Didier FABRE, Madame Marcelle CHATEL, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Pierre ARIAS, Monsieur Jean BESSE, Monsieur Gérard BAUTISTA Madame André HERREROS, Monsieur Bernard MUCCI, Madame Chantal BLAZY, Madame Cécile MENDEZ, Madame Mathilde MENARD, Monsieur Raymond LORCA, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Kamel CHIBLI, Monsieur Jean-Claude COPPIN, Madame Lydia RAT, Monsieur Jucky ROY.

Procurations de vote :

Monsieur Laurent CARRERE donne procuration à Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS

Madame Catherine FONQUERNIE donne procuration à Madame Myriam LEONARD,

Madame Annie GUILLEMIN donne procuration à Monsieur André CASSAN

Madame Thi-mai PAULY donne procuration à Monsieur le Maire

Madame Christelle JOURDAIN donne procuration à Monsieur Didier FABRE

Madame Marcelle BILLIARD donne procuration à Madame Chantal BLAZY.

Absent(e)s : Monsieur Jérôme MARCHAND, Monsieur RAMIREZ Francis

Secrétaire de séance : Madame Béatrice BERTRAND

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 25 février 2013

ORDRE DU JOUR

- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013 : rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture du document :

« Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. C'est à cette occasion que sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

I – Perspectives économiques en 2013

1. Le contexte international

La croissance de la zone euro s'est dégradée au 2^{ème} trimestre 2012 (-0,2%, après 0% au 1^{er} trimestre), en lien avec l'affaiblissement de la demande intérieure. Ce recul se poursuivait au 3^{ème} trimestre avec une hypothétique stabilisation en fin d'année. Dans ce contexte toujours dominé par l'incertitude générée par la crise des dettes souveraines, le PIB de la zone euro se contractait en 2012 (-0,3% après +1,4% en 2011).

Pour 2013, le RESF anticipe une reprise progressive de l'activité (+0,6%), avec toutefois d'importantes disparités de croissance entre économies membres.

2. Conjoncture Nationale

2-1 Produit Intérieur Brut

Stagnation de l'activité

En France, l'activité économique est à l'arrêt aux 1^{er} et 2^{es} trimestres 2012, le produit intérieur brut (PIB) affichant une stabilité (+0,0%).

Sur le reste de l'année, compte tenu du faible niveau de l'activité l'INSEE a révisé la prévision de croissance économique en France à 0,2 % soit un net ralentissement par rapport à 2011 (+1,7%).

Il est annoncé pour 2013 une croissance quasi nulle ou au plus de 0,1 % qui rendra difficile la promesse de l'Etat de ramener le déficit à 3% du PIB.

2-2 Inflation

Léger repli de l'inflation

En France, la hausse des prix à la consommation se maintient à 2,0% en 2012 (après +2,1% en 2011), sous l'effet notamment du dynamisme des prix énergétiques et alimentaires.

En 2013, l'inflation serait légèrement plus faible, s'établissant à +1,7% du fait d'un possible repli de l'inflation des biens énergétiques et manufacturés.

2-3 Consommation privée

Faiblesse de la consommation privée

En 2013, la consommation des ménages français progresserait faiblement (+0,3%) après une phase de stagnation (+0,0% en 2012), sous l'effet notamment d'un léger repli du taux d'épargne des ménages et d'une quasi-stabilisation de l'évolution du pouvoir d'achat.

Cette reprise reste néanmoins conditionnée à l'amélioration du marché de l'emploi.

2-4 Taux d'intérêt

En Europe, la plupart des indicateurs économiques sont orientés à la baisse et indiquent une récession de la zone euro en 2012, suivie d'une très faible reprise en 2013.

Lors de sa réunion de septembre 2012, la BCE a également annoncé plusieurs autres mesures significatives. Elle renonce désormais à son statut de créancier privilégié et sera traitée comme les autres investisseurs en cas de défaut d'un Etat européen.

Pour faciliter encore l'accès à la liquidité et contenir les impacts d'une nouvelle dégradation des notes souveraines périphériques, la BCE a assoupli les garanties qu'elle exige auprès des établissements bancaires lorsqu'ils viennent se refinancer à son guichet. Elle continuera notamment à accepter tous les titres étatiques en collatéral, même si leur note est tombée en catégorie spéculative.

Enfin, la BCE a abaissé son taux directeur au plus bas historique de 0,75%.

Au regard des prévisions de croissance et d'inflation en zone euro, la majorité des opérateurs de marché anticipent de nouvelles baisses de taux directeurs dans les mois à venir et les taux interbancaires devraient rester faibles en 2013. La qualité de crédit des emprunteurs sera plus que jamais déterminante pour bénéficier de la faiblesse des taux d'intérêt : l'écart de taux à 10 ans entre l'Espagne et l'Allemagne est aujourd'hui de 4,50% et celui entre la France et l'Allemagne est de 0,70%.

Monsieur Kamel CHIBLI intervient à l'issue de la première partie de débat qui porte sur la situation nationale, internationale et européenne. On note dit-il une croissance quasi nulle (de 0,1 %) et une inflation limitée à 1,7 %, ce qui induit une augmentation des prix et une croissance faible. Cette situation aura des conséquences sur les finances des collectivités, même si le nouveau pacte de confiance et de solidarité dans la loi de programmation des finances prévoit que les territoires en difficultés seront pris en considération.

C'est pourquoi, il demande à Monsieur le Maire comment il envisage l'avenir sur le plan des investissements (même si l'on constate une atténuation de la dette publique) ? quelles sont les conclusions et conséquences qu'il tire de ce constat pour l'avenir du territoire ?

En effet, ces informations devraient selon lui être relayées sur le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire répond que depuis 2001 le travail des élus a porté sur la réduction des dépenses, l'amélioration de la qualité dans de nombreux domaines et la préoccupation de la situation financière.

Il précise qu'il ne faut pas perdre de vue que depuis maintenant plusieurs années les différents Gouvernements ont contraint les élus à faire preuve de vigilance par rapport aux dépenses publiques en raison notamment de dotations qui baissent d'années en années sur ce territoire en difficultés et d'une D.G.F (dotation globale de fonctionnement) moindre par rapport à des Communes de même strate.

Sur ce dernier point, diverses sollicitations sont adressées régulièrement chaque année depuis 2001 au Ministère pour obtenir des précisions sur les écarts de D.G.F constatés, entre Communes ainsi que sur les possibilités de revalorisation de cette dotation. Hélas ces demandes n'aboutissent pas. Cette même démarche sera renouvelée dans les prochains jours.

Il poursuit en indiquant que la ligne de conduite est de diminuer les dépenses. En 2012, un travail collectif en ce sens a été mené et a apporté des résultats probants avec 2 millions de désendettement.

Une autre discussion a monopolisé les inquiétudes des élus pour 2013. Il s'agit :

- de la réforme des rythmes scolaires qui va coûter 120 000 € à la Commune,
- des équipements municipaux qui mériteraient d'être réhabilités,
- des mises aux normes drastiques de bâtiments communaux, etc. . .

Il spécifie qu'à un certain moment les dépenses seront incompréhensibles, hormis de fermer des services et de réduire le personnel qui représente une charge importante pour le budget de fonctionnement de la collectivité.

Même si les élus sont respectueux de leurs salariés ils se doivent de faire en sorte de réduire les remplacements ou recrutements.

Tous les moyens sont employés pour diminuer les dépenses et essayer de trouver des recettes supplémentaires.

Il ajoute qu'il vient d'apprendre que la ville ne figure pas dans les 68 Communes qui pourront bénéficier pour les écoles, à la rentrée prochaine, de l'aide supplémentaire au titre de la Dotation de Solidarité Rurale.

Il complète en spécifiant qu'il a également fait des propositions et des demandes importantes concernant le plan opérationnel de revitalisation qui va être représenté dans quelques semaines en séance plénière.

Le vote du budget sera une autre confirmation de ce qu'il sera possible de réaliser et permettra d'analyser et d'engager les dépenses nécessaires à ce que cette ville ne voit pas fermer d'autres services comme la piscine par exemple. Aujourd'hui, il serait fâcheux de croire qu'un projet de reconstruction va être mis en place.

Pour clure son intervention, malgré ces grandes craintes, il espère pouvoir retrouver des marges de manœuvre qui permettront d'envisager l'avenir sous une forme un peu plus optimiste.

Des projets d'investissements vont être proposés mais si des décisions viennent contrecarrer leur financement, des choix douloureux devront être faits pour que cette ville maintienne ses services à la population.

Monsieur Kamel CHIBLI indique qu'il est important d'avoir le retour du Maire et des données claires sur la situation, même si n'est pas méconnue. Il ajoute que ce n'est pas parce que l'on demande une analyse que l'on est forcément dans le conflit ou dans l'opposition stérile.

Monsieur le Maire ne s'offusque pas des questions posées, au contraire il perçoit la demande de Monsieur CHIBLI comme étant légitime et fondée.

II – Finances Publiques en 2013

Les prévisions pour les finances publiques en 2013 et à l'horizon 2017

Les grandes orientations des finances publiques pour 2012 et 2013 sont présentées dans le rapport économique, social et financier (RESF) associé au projet de loi de finances (PLF) pour 2013.

Ces orientations, en cohérence avec la loi de programmation des finances publiques (LFPF) 2012-2017, s'inscrivent dans la stratégie de redressement des finances publiques qui passe, à partir de 2014, par la réduction de la dette publique.

Le PLF pour 2013 repose sur un effort budgétaire total de 30 milliards d'euros qui sera partagé entre la recherche de recettes supplémentaires (10 milliards d'euros d'impôts pesant sur les plus

grandes entreprises et 10 milliards d'euros de contribution demandée aux ménages) et la mise en œuvre d'économies en dépenses (10 milliards d'euros).

Pour en assurer la soutenabilité, l'effort de redressement est partagé entre le fonctionnement des ministères, les interventions, la défense, les investissements, les collectivités locales et les opérateurs.

L'hypothèse de croissance retenue par le Gouvernement était de +0,8% mais sera sans doute autour de 0,1% en 2013, soit une hypothèse supérieure de 0,7 point à celle estimée actuellement pour 2012 (-0,2%); l'inflation anticipée serait de -1,8%, après +2,0% en 2012.

1. La dépense publique

La stratégie de maîtrise de la dépense publique concerne l'ensemble des acteurs publics (Etat, organismes divers d'administration centrale, administrations sociales et collectivités locales)

En 2013, les dépenses de l'Etat (hors charge de la dette et pensions) seraient stabilisées en valeur.

En matière d'assurance maladie, la progression de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) serait contenue à 2,7%

Enfin, les administrations publiques locales seraient également mises à contribution, avec le gel en valeur (et donc un repli en volume) des concours de l'Etat en 2013. La progression de leurs dépenses resterait contenue; elle est estimée à +2,6%.

Au global, la dépense publique progresserait de manière limitée en 2012 et 2013 (+0,5%). La part de la dépense publique dans le PIB devrait être stabilisée entre 2012 et 2013 (à hauteur de 56,3%), puis décroître.

2. Les déficits publics

Le gouvernement s'était engagé à ramener le déficit du PIB à 3% en 2013 avec une hypothèse de croissance à hauteur de 0,8%. Compte tenu que la croissance réelle pour 2013 se situera autour de 0,1%, l'hypothèse des 3% pour le déficit ne sera pas tenu et devrait être de l'ordre de - de 4% du PIB.

3. La dette publique

Résultat de l'empilement des déficits publics antérieurs, la dette publique au sens de Maastricht augmente et atteint ainsi, pour l'ensemble des administrations publiques, 89,9% du PIB en 2012, après 86,0% en 2011, soit une hausse de près de 4 points de PIB.

En 2013, la dette publique atteindrait 91,3% du PIB.

Il est à noter que l'impact sur la dette publique du soutien financier aux Etats de la zone Euro représente 2,5 points de PIB supplémentaire en 2012 et 2,9 points de PIB en 2013

Pour rappel, en 2011, la dette des administrations locales atteignait 8,3% du PIB et représentait environ 10% de la dette publique.

4. Perspectives à l'horizon 2017

Le projet de loi de programmation des finances publiques (LFPF) 2012-2017 repose sur une hypothèse de croissance du PIB de 2,0% par an entre 2014 et 2017.

- La dépense publique devrait progresser de 0,7% en volume et par an sur la période 2012-2017 et son poids dans le PIB se réduire de 2,7 points (de 56,3% du PIB en 2012 à 53,6% en 2017).
- La réduction du déficit public à hauteur de 4,2 points de PIB entre 2012 et 2017 (de 4,5 points de PIB à 0,3 point de PIB) serait principalement liée aux évolutions du solde de l'Etat qui porte la majorité du déficit actuel, les administrations de sécurité sociale verraient également leur solde s'améliorer nettement, passant d'un déficit de 0,5 point de PIB en 2012 à un excédent de 0,8 point de PIB en 2017. Le solde des administrations publiques locales,

négalif à hauteur de 0,1 point de PIB en 2012, atteindrait l'équilibre en 2015, et serait positif à hauteur de 0,1 point de PIB en 2016 et 2017.

- Après un pic à 91,3% du PIB en 2013, la dette publique devrait décroître pour s'établir à 90,5% du PIB en 2014, puis 82,9% au terme de la période de programmation, soit en 2017.
- La hausse du taux de prélèvements obligatoires de l'ensemble des administrations publiques devrait fortement décélérer à partir de 2014 (la hausse des prélèvements obligatoires ayant été concentrée sur 2012 et 2013).

Vers une baisse des dotations

À partir de 2014, les modalités d'association des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics seront négociées dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité (article 8 de la LPPF 2012-2017).

Par ailleurs, il est d'ores et déjà prévu que, dans le cadre de l'association des collectivités locales à cet effort de redressement, l'enveloppe des concours financiers de l'Etat (stabilisée en valeur en 2013) diminue de 750 millions d'euros en 2014 et en 2015 (article 12 de la LPPF 2012-2017).

III. ANALYSE DE LA REALISATION DU BUDGET 2012

1. Au niveau de la section de fonctionnement

1.1. Du côté des dépenses

- ⇒ Très bonne maîtrise du chapitre 011 « Charges à caractère général » : les dépenses ont diminué (-3,92%) par rapport à celles enregistrées en 2011 revenant au niveau des dépenses de 2008.
- ⇒ Les dépenses du chapitre 012 « Charges de personnel » ont baissé en 2012 (-1,78%).
- ⇒ Les dépenses du chapitre 65 « Autres charges » ont progressé légèrement (+1,60%).
- ⇒ Le chapitre 66 « Charges d'intérêt » diminuent de -21,38 %.

Cela est dû au décalage de perception de l'emprunt nécessaire au financement des investissements.

En effet, l'emprunt n'a pas été mobilisé dans son intégralité car certains projets d'investissement ont été différés sur 2 années, tels que la réhabilitation de la friche dite Gondrand en salle multi-activités et la construction de la chaudière-bois en centre-ville.

- ⇒ Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) sont réduites à 0 €. De façon irrégulière, elles peuvent se situer à un niveau beaucoup plus important : c'était le cas par exemple en 2008 (+186.949€ afin d'abonder le déficit du budget annexe des lotissements communaux) et en 2010 (-132.281€ correspondant au versement d'une subvention d'équilibre au budget des abattoirs).

1.2. Du côté des recettes

- ⇒ Les recettes liées aux atténuations de charges (chapitre 013) augmentent de manière importante (remboursement par les assurances de la prise en charge des agents en maladie professionnelle ainsi que le paiement du capital décès de notre très regretté agent Thierry Zanatta).
- ⇒ Les produits des services (chapitre 70) baissent de 7,53% par rapport à 2011. Cette baisse est due à la baisse des entrées au cinéma ainsi que la fermeture de la piscine.
- ⇒ Les recettes des impôts locaux (chapitre 71) ont progressé de +3,92%. L'explication réside dans la progression du coefficient de revalorisation des valeurs locatives entre 2011 et 2012 (pour mémoire, ce coefficient est fixé par l'Etat en loi de Finances), ainsi qu'à l'imposition des logements vacants.

- ⇒ Nous notons à ce chapitre une forte diminution des droits de mutation (- 47.87 %) due à la baisse des transactions immobilières.
- ⇒ Les produits du chapitre 74 ont baissé sensiblement
A ce chapitre les dotations d'état ont aussi baissé de 2.01 %.
Egalement à ce chapitre les subventions ont diminué fortement (-31.59 %).(baisse des aides de la CAF pour les ALAE et ALSII) .
- ⇒ Les autres recettes (loyers notamment) incluses dans le chapitre 75 diminuent de façon importante (- 12.73 %) entre 2011 et 2012. Cela est dû en grande partie à la perte du loyer de la maison Véolia (vente du bien)
- ⇒ De moins en moins de bâtiments municipaux sont loués. Par ailleurs, les salles publiques telles que celle du Marché couvert sont prêtées gracieusement afin de maintenir le dynamisme du tissu associatif local.
- ⇒ Les produits exceptionnels regroupés dans le chapitre 77 comptabilisent les recettes issues des ventes de bâtiments,
En 2012, la commune de Lavelanet a cédé un immeuble : le bâtiment appelé Véolia pour un montant de 135 000 €.

1.3. Conclusion générale sur la section de fonctionnement et ses résultats

La contraction des dépenses et des recettes de fonctionnement permet d'établir un résultat annuel.

Après avoir été fortement négatifs en 2009 (-200.000€), les efforts budgétaires faits en 2011 et surtout en 2012, ont permis d'infléchir la courbe.

Cependant, sans les ventes exceptionnelles enregistrées sur l'exercice budgétaire 2012 le solde est positif (- 221 777 €) au 31 décembre 2012.

Nous pouvons dire que l'effet ciscau a disparu mais nous devons rester vigilants pour maintenir l'équilibre budgétaire.

Après l'affectation des résultats le solde à reprendre au 002 recettes du budget 2013 sera de l'ordre de 800 000 €.

2. Au niveau de la section d'investissement

2.1. Du côté des dépenses

Les dépenses 2012 qui se montent à 1 764 692 € correspondent à l'achèvement des projets en cours : le complexe multi sports et la chaudière bois en particulier.

Elles reflètent une politique volontariste en matière d'investissement sur les économies d'énergies et la mutualisation des équipements municipaux pour de meilleures économies de fonctionnement.

2.2. Du côté des recettes

Les taux de subventions concernant les projets restent élevés,

Néanmoins, les difficultés des années passées sur les équilibres de la section de fonctionnement limitent encore la possibilité de dégager une épargne correcte.

2.3. Conclusion générale sur la section d'investissement et ses résultats

Le solde d'exécution d'investissement après avoir comptabilisé les restes à réaliser des recettes à encaisser qui se montent à 939 000 € (300 000 € d'emprunt et 639 000 € de subventions) font apparaître un besoin de financement de 486 655 €.

5. Détail des résultats et proposition d'affectation des résultats

Le détail des résultats de l'exercice budgétaire 2012 s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	6 834 038,07	7 897 766,80
	Section d'investissement	2 895 476,84	2 557 007,20
			+
REPORT DE L'EXERCICE 2012	Report en section de fonctionnement (002)		772 217,27
	Report en section d'investissement (001)	1 087 185,70	
TOTAL (réalisations + reports)		10 816 700,61	11 226 991,27
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2013	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		939 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2013		939 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	6 834 038,07	8 669 984,07
	Section d'investissement	3 982 662,54	3 496 007,20
	TOTAL CUMULE	10 816 700,61	12 165 991,27

Au regard de ces éléments, il est proposé de prévoir une affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Rappel section de fonctionnement	6 834 038,07	7 897 766,80
	Résultat de l'exercice		1 063 728,73
REPORT DE L'EXERCICE 2012	Report en section de fonctionnement (002)		772 217,27
RESULTATS A AFFECTER (hors restes à réaliser)			1 835 946,00
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Rappel section d'investissement	2 895 476,84	2 557 007,20
	Résultat de l'exercice	338 469,64	
REPORT DE L'EXERCICE N-1 : 2011	Report en section d'investissement (001)	1 087 185,70	

Sur le document de travail proposé par Monsieur le Maire est mentionné « report de l'exercice 2012 ». Monsieur Gérard BAUFFIESTA indique qu'il s'agit du report de l'exercice N-1, soit 2011 et non 2012. Monsieur le Maire demande à ce que cette erreur soit rectifiée.

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		1 425 655,34	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2013	Section d'investissement		
	Solde des restes à réaliser d'investissement		939 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT		486 655,34	
PROPOSITION D'AFFECTATION	Affectation en réserves R 1068 en investissement		600 000,00
	Report en fonctionnement		1 235 946,00
	TOTAL		1 835 946 00

IV. PREPARATION BUDGETAIRE 2013

I. Des postulats de travail pour l'année 2013 au niveau de la section de fonctionnement

I.1. Du côté recettes :

⇒ Une baisse des atténuations de charges est attendue pour l'exercice 2013 ;
 Les députés ont entériné la revalorisation des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties) de +1,8% ; cela devrait permettre une faible progression des montants des impôts locaux.

→ Le Projet de Loi de Finances 2013 permet tout au plus d'envisager une stagnation voire diminution (baisse de la population au dernier recensement) des dotations de l'Etat ;

⇒ Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes aura à se prononcer prochainement sur une diminution de l'ordre de -1% des Attributions de Compensation (A.C.) de Lavelanet. En effet la commune souhaite apporter son concours en reversant les AC positives sur le logement perçues en 2001 lors du transfert de charges ; cette décision, si elle est entérinée, diminuera de -21000€ le produit des A.C. perçu par la ville de Lavelanet ;

Gérard BAUTISTA pense qu'au travers de cette proposition, la collectivité prend le risque de voir les délégués communautaires imposer le versement de la somme de 21 000 € x 12 années .

Pour Monsieur le Maire ce n'est pas un risque. Il n'est pas possible de revenir en arrière car la loi ne l'autorise pas. Il rappelle que si à l'occasion de chaque transfert de charge la Communauté de Communes avait bénéficié de moyens financiers pour assumer les compétences transférées, le bilan serait moins préoccupant

⇒ La Caisse d'Allocations Familiales poursuit sa politique de dégressivité des aides qu'elle apporte au fonctionnement des structures municipales en direction des jeunes ;

⇒ Au total, les recettes devraient baisser de l'ordre de 50 000 € ou tout au mieux stagner .

Cela aura donc un impact immédiat sur l'exercice budgétaire 2013.

D'autres pistes doivent donc être étudiées notamment sur les dépenses de la section de fonctionnement.

I.2. Du côté des dépenses :

⇒ Une diminution de l'évolution du chapitre 011 « charges à caractère général » doit être poursuivie ;

⇒ une augmentation du chapitre personnel est à prévoir et sera de l'ordre de 100 000 € (remboursement

de l'aide mutuelle au 012 au lieu du 65, hausse des cotisations, progression de l'ancienneté des personnels, contrats aides et remplacement de personnels.

Le recours aux emplois saisonniers comme en 2012 se fera en fonction de la stricte nécessité des services.

Gérard BAUTISTA demande des explications sur l'augmentation importante du chapitre 012. En effet, bien que le transfert de la cotisation mutuelle (qui n'est plus considérée comme une subvention mais comme un revenu) représente un montant de 30 000 €, il reste tout de même à justifier un différentiel de 70 000 €.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas eu d'embauche de personnel. Il confirme que cette hausse provient de l'augmentation des cotisations, de la progression de l'ancienneté du personnel, des remplacements de personnels en maladie, de recrutements en contrats aidés, de contrats d'avenir qui ont été transformés en C.D.I

Selon Monsieur Kamel CHIBLI cette forte augmentation est liée au recrutement d'une contractuelle depuis janvier 2013, en charge entre autre de la restructuration des écoles. Il rappelle le débat qu'il y a eu à ce sujet lors d'un précédent conseil municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'une embauche, mais d'un recrutement en contrat à durée déterminée, pour une mission bien précise, liée à des dossiers sensibles tels que le projet d'aménagement des rythmes scolaires, le secteur enfance-jeunesse. Il se réjouit de cette initiative qui vient compenser l'absence durant quelques mois de la Directrice Générale des Services. Il ajoute que la collectivité a besoin de personnel compétent comme c'est le cas pour Mme HENRICH-GALY.

- ⇒ le chapitre 65 sera stable (hausse du contingent incendie de 3% et baisse de l'article 6574 due au transfert de la participation à la mutuelle des agents sur le chapitre 012 personnel).
- ⇒ le chapitre 66 sera en faible augmentation due à la prise en compte partielle de l'emprunt de 1 400 000 €.

2. Au niveau de la section d'investissement

La situation économique s'est encore dégradée en 2012.

En outre, l'avenir des collectivités est mis en difficulté vis-à-vis de toutes les réformes.

Dans ce contexte actuel, une analyse des projets d'investissements est nécessaire pour bien déterminer les choix qui vont être arrêtés sur les travaux à réaliser.

La priorité sera donnée aux mises aux normes des bâtiments communaux afin de ne pas les voir frappés de fermetures.

De plus, depuis plusieurs années, la municipalité travaille sur la recherche de financements permettant ainsi de réaliser, avec un autofinancement faible, les opérations qu'elle s'était engagée à mettre en œuvre lors de son élection.

Il serait mal venu aujourd'hui de refuser la réalisation des projets subventionnés par les partenaires de la Commune. Cette position remettrait en cause leurs décisions futures sur les nouveaux dossiers que la ville de Lavelanet pourrait être amenée à positionner.

En effet si la collectivité n'utilise pas les subventions qui lui sont allouées, elle n'aura plus aucun crédit de confiance auprès des institutionnels ce qui a été formellement explicité par nos financeurs.

Les projets financés et en cours de financements sont listés ci-après.

Il convient de juger de leur pertinence et de décider si ceux-ci sont réalisables, sans compromettre l'équilibre budgétaire de la ville.

Les ventes de bâtiments communaux constitueront une des possibilités pour limiter le recours à l'emprunt.

2.1. Les investissements dont les plans de financement sont définitifs seront réinscrits en 2013

De nombreux dossiers validés en 2012 et non réalisés seront repris et réalisés en 2013

Des éléments techniques, administratifs et financiers sont venus compléter ces projets pour des réalisations programmées cette année.

⇒ Centre ancien

Suite aux différents problèmes liés au logement, le centre-ville doit faire l'objet de cette étude pour lui redonner une nouvelle dynamique. La possible implantation de l'hôtel à l'ancienne maison de retraite, est toujours d'actualité mais avec de nouveaux investisseurs. Cette étude prendra en compte

cet aménagement pour donner une image attractive de la ville. De plus un projet de réhabilitation d'une friche industrielle importante (friche Mirabeau) en centre ville sera inscrite dans le plan opérationnel de revitalisation.

Coût de l'étude : 59.000€ TTC

Etude financée à 56,00%

Autofinancement : 22.366€ (une fois déduite la T.V.A. récupérable)

⇒ Pluvial du Gabre

Ce quartier de Lavelanet a connu, dans l'ancien mandat, une inondation importante. La Commune s'était engagée à lancer une étude et à réaliser des travaux de pluvial en 2012. Ce projet a du être repris techniquement car les réseaux prévus comportaient de sérieuses difficultés dans leur réalisation, (réseaux existants quasiment impossible à déplacer).

Depuis plusieurs années ce quartier n'a pas connu de nouvelles inondations, grâce à un travail d'entretien régulier des réseaux existant par les employés de la municipalité. La nouvelle étude est en passe d'être terminée et les travaux seront réalisés dès cette année, sous peine de perdre les subventions.

Coût : 405 000€ TTC

Travaux financés à 54,64 % notamment avec l'enveloppe parlementaire de Jean-Pierre BEL (150.000€) et le Conseil Général pour 35 000 €

Autofinancement : 157 298 € (une fois déduite la T.V.A. récupérable)

⇒ Ascenseur Mairie

Ces travaux sont réalisés actuellement.

Cet équipement est rendu obligatoire par les nouvelles règles d'accessibilité. La salle du conseil municipal est ouverte au public et doit être accessible à tous sous peine de rechercher un nouveau lieu adapté aux conseils municipaux.

Coût : 53.000€ TTC

Equipement financé à 68,47 %

Autofinancement : 14 455 € (une fois déduite la T.V.A. récupérable)

⇒ Skate Parc

Ce projet était prévu sur l'exercice budgétaire 2012 mais a été retardé à la demande de l'association des skateurs qui souhaitait trouver un lieu plus adapté que celui proposé par la municipalité (complexe multi-sports).

Le lieu choisi par les jeunes skateurs à proximité immédiate du centre jeunesse, s'est trouvé trop étroit pour être réalisé en toute sécurité.

Un échange de terrain avec le SDIS (centre de secours et d'incendie de l'Ariège) est en cours actuellement.

Ce terrain permettra une adaptation au sol qui nécessite une nouvelle étude technique qui sera terminée d'ici quelques semaines.

Coût : 49 000 € TTC

Equipement financé à 73,23 %

Autofinancement : 11 414 € (une fois déduite la T.V.A. récupérable)

2.2. Les investissements qui seront engagés en 2013 mais dont les plans de financement restent à compléter

⇒ Ourdissoir

Suite à la transformation de la salle Avelana en salle culturelle, l'Ourdissoir sera aménagé pour diverses activités et notamment celles du club des aînés. Cette salle sans grands travaux de rénovation sera mieux adaptée aux personnes âgées car elle dispose d'ores et déjà des conditions de viabilité

adaptées à tout public. Ses parkings à proximité sont également appréciables et dégageront de nombreuses places en centre-ville pour les commerçants.

Coût : 108 836 € TTC

Travaux financés à 38,40% Etat soit 35 000€. Attente réponse conseil général de 30,00% supplémentaire en sollicitant une aide du Fonds Départemental d'Action Locale

Autofinancement : 28 816€ ou 56.000€ selon la subvention du C. G (une fois déduite la T.V.A. récupérable)

2.3. Les investissements dont les plans de financement sont définitifs mais qui doivent être reconfigurés avec les financeurs

⇒ Salle Avelana et casino

Il s'agit de travaux de rénovation et de mise aux normes présentés dans le cadre de « l'ex grand projet culturel de Pays ». Ces travaux devaient permettre la transformation de la salle Avelana en salle culturelle permettant de remplacer l'ourdissioir actuellement occupé par le service culturel municipal.

Ce regroupement avec le Casino permettrait à nos techniciens de maintenir leurs activités sur un même lieu et de dégager ainsi des coûts moindres sur le fonctionnement notamment au niveau des déplacements et du matériel culturel. De plus, la gestion du service culturel serait concentrée en un seul et même lieu.

Nous proposons aujourd'hui de regrouper le projet de la salle Avelana (rez de chaussée) avec uniquement, la mise aux normes de la salle du casino devenue, suite au passage de la commission de sécurité, une urgence.

Ces travaux, seraient réalisés seulement en rez-de-chaussée pour la salle Avelana. Ils comprendraient l'isolation, l'électricité et la mise en conformité des sanitaires et accès divers.

Une discussion est engagée avec les financeurs pour maintenir les subventions accordées à la salle Avelana, même si nous abandonnons les travaux prévus à l'étage. Le montant de ces travaux serait transféré sur le cinéma le Casino. Même inscrit au budget 2013 la décision définitive n'interviendra qu'après confirmation des engagements financiers des partenaires après la présentation du nouveau projet.

Toutefois pour obtenir les financements Européens la maîtrise d'œuvre doit être engagée.

Coût 619.000€ TTC

Travaux financés à 68,40%

Autofinancement : 53 904 € (une fois déduite la T.V.A. récupérable)^o

Monsieur le Maire ajoute qu'il ressort des différentes commissions de sécurité que des travaux importants de mise aux normes doivent aussi être réalisés en urgence sur le bâtiment du Casino. D'où la décision d'engager une réflexion avec les financeurs pour ne réaliser qu'un seul projet de mise aux normes de la Salle Avelana et du Casino et ce afin d'éviter leur fermeture. Mr le Maire a déjà rencontré deux des financeurs qui sont d'accords sur le principe.

Monsieur Gérard BAULISTA note une erreur sur la part d'autofinancement, qui s'élève à 265 181 € et non 53 904 €.

Monsieur Didier FABRE détaille les subventions acquises pour la salle Avelana (D.G.F. : 46 000 €, le Conseil Régional : 134 000 €, le Conseil Général 103 000 € et LEADER 70 000 €) et apporte ainsi les éclaircissements demandés sur la part d'autofinancement.

⇒ Gendarmerie Lavelanet :

Ces travaux seront engagés dès que la vente du terrain sera réalisée auprès de l'investisseur qui devrait être le groupe Dezou, en partenariat avec des entreprises locales.

La vente du terrain est évaluée à 83.000€ et les travaux de cette tranche sont compris dans les travaux de voirie.

Le permis de construire a été obtenu, et les travaux devraient démarrer très prochainement.

Les travaux de voirie seront réalisés dans le cadre de la voirie municipale.

⇒ Sanitaires du marché couvert :

Les travaux d'aménagement des sanitaires du marché couvert permettront de répondre correctement à l'utilisation de cette salle, tout en permettant le remplacement des WC extérieurs devenus inadaptés et difficiles d'accès.

Coût : 40 000€ TTC

Travaux financés à : 45 %

Autofinancement : 19 000€ (une fois déduite la TVA récupérable)

Monsieur Kamel CHIBI demande quelles sont subventions accordées. Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit du Fonds Départemental d'Action Locale.

⇒ **Travaux de Voirie municipale :**

Le syndicat de voirie sur décision préfectorale est en cours de suppression.

Les communes dans le cadre d'un groupement d'achat verront leur budget voirie s'inscrire dans leur propre budget investissements municipaux et non plus sur le budget du syndicat de voirie.

Ces travaux concerneront des mises en viabilité de rues, des renforcements de chaussées et réfections de trottoirs, mais aussi de la création de la voirie de la nouvelle gendarmerie.

Coût : 309 533 € TTC.

Une demande de financement est en cours d'instruction auprès des services de l'état (DETR), du conseil général (FDAL) et de la réserve parlementaire : total des subventions espérées à titre exceptionnel : 70%

Autofinancement 77 686€ dans le meilleur cas, mais prévision budgétaire inscrite en 2013 : 81 207€.

Monsieur Didier FABRE ajoute qu'étant donné le contexte économique, l'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux risque d'être en deçà des prévisions.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du programme voirie 2012 des travaux de mise en conformité des trottoirs depuis le café « Le syndic » jusqu'au carrefour du marché couvert sont en cours.

Au regard de ces projets, il est proposé de limiter en 2013 les dépenses d'investissements de la commune de Lavelanet à hauteur de 2 000 000 € (budget principal y compris voirie) financés par :

- des subventions notifiées 794 757 €
- du fond de compensation de la TVA 2012 de 235 347 €
- des recettes exceptionnelles (ventes bâtiments communaux)
- de l'autofinancement important dégagé grâce à la reprise des résultats antérieurs .

Le recours à l'emprunt pour 2013 pourrait se limiter à 500 000 € (hors recettes exceptionnelles) permettant de continuer à investir tout en baissant notre capital restant dû .

Monsieur le Maire clos la séance à 19 heures 20

Le Maire,
Marc SANCHEZ

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 mars 2013 -- 2ème SEANCE
Séance Publique

L'an deux mille treize et le 4 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Madame Myriam LEONARD, Monsieur André CASSAN, Monsieur Didier FABRE, Madame Marcelle CHATEL, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Pierre ARIAS, Monsieur Jean BESSE, Monsieur Gérard BAUTISTA, Madame Andrée HERREROS, Monsieur Bernard MUCCI, Madame Chantal BLAZY, Madame Cécile MENDEZ, Madame Mathilde MENARD, Monsieur Raymond LORCA, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Kamel CHIBLI, Monsieur Jean-Claude COPPIN, Madame Lydia RAT, Monsieur Jacky ROY.

Procurations de vote :

Monsieur Laurent CARRERE donne procuration à Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS

Madame Catherine FONQUERNIE donne procuration à Madame Myriam LEONARD,

Madame Annie GULLEMIN donne procuration à Monsieur André CASSAN

Madame Thi-mai PAULY donne procuration à Monsieur le Maire

Madame Christelle JOURDAIN donne procuration à Monsieur Didier FABRE

Madame Marcelle RILLIARD donne procuration à Madame Chantal BLAZY,

Absent(e)s : Monsieur Jérôme MARCHAND, Monsieur RAMIREZ, Francis

Secrétaire de séance : Monsieur MUCCI Bernard

Date de convocation du Conseil Municipal : Lundi 25 février 2013

ORDRE DU JOUR

I – AFFAIRES GENERALES :

- Approbation du Contrat Local de Santé : rapporteur Monsieur le Maire

Il indique que ce contrat a été mis en place sur Midi-Pyrénées exceptionnellement sur deux lieux différents : un quartier Toulousain et Lavelanet, suite à toutes les réunions qui ont eu lieu à l'ARS quant au problème des hôpitaux. Ensuite, ce dispositif a été étendu au Pays des Pyrénées Cathares : Mirepoix/Lavelanet.

Puis, il informe l'assemblée que la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires permet aux Agences Régionales de Santé (A.R.S) de conclure notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, des contrats locaux de santé portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Il précise qu'un diagnostic a été réalisé sur le territoire du Pays des Pyrénées Cathares (qui couvre les cantons de Lavelanet et Mirepoix) par l'observatoire régional de la santé (O.R.S) Midi-Pyrénées, en collaboration avec les services de l'ARS et de l'assurance maladie.

Au regard des conclusions de ce diagnostic et de la programmation mise en place par le Comité de Pilotage, Monsieur le Maire propose de conclure entre :

- La Préfecture de l'Ariège,
- Le Conseil Général de l'Ariège,
- La Commune de Lavelanet,
- La Commune de Mirepoix,
- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège,

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- La Direction des Services départementaux de l'éducation nationale de l'Ariège
- L'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées

un Contrat Local de Santé (C.L.S) qui couvrira l'ensemble du territoire du Pays des Pyrénées Cathares et qui aura pour objet de soutenir la dynamique au service de l'amélioration de l'état de santé de la population du territoire.

Il décline ensuite l'ensemble des axes stratégiques déterminés dans le projet régional de santé, ses différents schémas et programmes, à savoir :

- la réduction des inégalités sociale de santé sur ce bassin de santé
- le positionnement de l'usager au cœur du système de santé
- l'adaptation de l'offre aux besoins de santé du territoire.

Puis, il donne lecture du contrat qui retrace l'engagement des signataires, la durée, le suivi et la révision.

Il permettra également d'apporter des réponses à différentes problématiques à l'ensemble des populations du territoire. Il évitera les déplacements aux patients car un certain nombre de consultations se feront maintenant à Lavelanet. Les interventions dites « ambulatoires » seront maintenues au CHPO.

Il termine son intervention en précisant que c'est le premier contrat de ce type qui sera signé en Midi-Pyrénées.

Il est prévu sur le point 3 du document « amélioration du parcours de santé des populations vulnérables de la mère, de l'enfant et des jeunes », d'élargir le périmètre d'intervention du PAEJ du Pays d'Olmes au Mirapicien.

En raison de la lourde tâche de travail de l'éducateur du Pays d'Olmes, Monsieur Kamel CHIBLI demande s'il est prévu qu'il intervienne également sur le Mirapicien ou si la Commune de Mirepoix sollicitera un PAJE pour son secteur.

Monsieur le Maire indique que pour l'instant il ne s'agit que de propositions d'organisation de territoire. Il ajoute que concernant le PAEJ, il conviendra de définir son maintien ou pas d'ici fin 2013.

Il loue les services et les compétences de cet agent et précise que le financement de son poste est lié aux aides obtenues. Il précise que 50 % de subventions ont été perdues cette année et que 100% le seront l'année prochaine.

Une réflexion devra être engagée dans les prochains mois et les élus du Centre Intercommunal auront à se prononcer

Vote adopté à l'unanimité

II – AFFAIRES CULTURELLES : rapporteur Emilie ALLABERT

- renouvellement d'engagement de l'école municipale de musique dans la réalisation du schéma départemental des enseignements artistiques en musique pour le département de l'Ariège

Elle rappelle à l'assemblée la délibération n°17/2009 en date du 2 février 2009 par laquelle le Conseil Municipal a acté la passation, avec le Conseil Général de l'Ariège, d'une convention de préfiguration, incluant une charte de qualité de l'enseignement artistique pour l'école de musique de la ville.

Il précise qu'une convention pluriannuelle définissant les engagements respectifs, afin d'atteindre les objectifs définis, a été signée avec le département le 2 février 2009. Ce document contractuel engageait d'une part le département à une participation financière sur une période donnée, et d'autre part la collectivité à respecter les objectifs fixés.

Elle spécifie que pour l'année 2012, le Conseil Général a décidé d'accorder à l'école de musique une subvention de 8 600 €. Elle pense qu'il s'agit de l'année 2013 et non 2012.

Monsieur Kamel CHIBLI confirme qu'il n'y a pas d'erreur puisqu'il s'agit de la subvention obtenue, donc c'est bien 2012.

Elle indique que le département de l'Ariège propose de renouveler jusqu'au 31/08/2015, l'engagement de l'école de musique dans la réalisation du schéma départemental des enseignements artistiques en musique.

Pour ce faire, la Commune doit s'engager, via son école de musique à :

- poursuivre les objectifs définis dans la « charte de l'enseignement artistique en musique dans le département de l'Ariège »

- respecter les recommandations et orientations du schéma départemental des enseignements artistiques en musique
- participer aux actions initiées par la Fédération Musicale de l'Ariège chargée notamment des examens de fin de cycle.
- collaborer activement au développement du schéma départemental des enseignements artistiques, par la participation de la directrice de l'école de musique aux activités de la cellule technique départementale.
- transmettre au département avant juin 2013 le projet d'établissement de l'école, avec le descriptif de l'existant et des perspectives pour les trois ans à venir
- intégrer les parents d'élèves dans une démarche collaborative, notamment par le biais d'un conseil d'établissement
- diversifier les enseignements proposés, et ouvrir sur les musiques actuelles
- tendre à une diversification des enseignements proposés, notamment des instruments à cordes
- développer un plan de formation
- développer la dimension territoriale de la structure
- se rapprocher des structures mettant en place le projet éducatif local du territoire.

Elle ajoute que chaque année, un avenant financier précisera le montant de la participation du Conseil Général selon l'examen du bilan annuel de la structure et les critères qu'il aura préalablement définis.

Vote : adopté à l'unanimité

La séance est levée à 19 heures 25

Le Maire,
Marc SANCHEZ.